

Fiche d'inscription au stage Roller escalade Vacances de l' E.R.S.

Je soussigné(e),

Mr () Mme ()

Qualité (père, mère, tuteur légal), demeurant

Tel : portable fixe

Adresse Mail (en majuscule).....

Autorise mon fils/ma fille

Nom Prénom

Date de naissance

à pratiquer les activités : Roller et Escalade

En cas d'urgence, j'autorise le médecin à pratiquer toute intervention nécessaire.

Précision(s) médicale(s)

.....

.....

Signature

J'autorise la prise de photos et de films dans le cadre des activités et leurs utilisations sur différents supports.

() OUI () NON

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu du rendez-vous situé au :

154 rue LECOURBE 75015 PARIS à partir de 18h00.

() OUI () NON

Signature

Cette autorisation est valable pour le stage du / /

AU / /

Tarifs : (1) : 399 € Encadrement

Option :

(2) : 20 € Location chaussons d'escalade **pointure réelle** (.....)

Total : 1 = 399 € (100€ + 299€ * 1+2 = 419 € (100€ + 319)€ *

Matériel :

- Casque de roller et protections coudes, poignets, genoux : Décathlon.

- Rollers : Nomades Shop ou Décathlon, n'hésitez pas à nous consulter par mail ou téléphone avant achat (les rollers vendus chez Go Sport ne sont pas acceptés).

- Chaussons d'escalade (possibilité de les louer) ou Décathlon.

- Sac à dos qui devra faire au minimum 24L et/ou être adapté à votre enfant. Un sac type Eastpak peut suffire.

Toutefois nous vous recommandons un sac avec une sangle de poitrine et une sangle à la taille, afin de maintenir le sac correctement lors du patinage .

Fait à le

Document à fournir : attestation d'assurance en responsabilité civile

2 chèques ou 1 virement

— Un chèque d'acompte de 100€ (encaissé à la réception du dossier NON REMBOURSABLE).

— Et un chèque du solde (encaissé 10 jours avant le début du stage.)

— **Virement Somme Total (RIB communiqué par mail à la réception du dossier)**

UNE FOIS LE STAGE COMMENCÉ AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE.

Signature

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Article I : droit de rétractation non applicable

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en ligne en application du 12ème article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

Pour les autres modes d'inscription et de vente aucun délai de rétractation n'est applicable.

Article II : annulation ou interruption du fait du client

2.1 Annulation d'une inscription avec règlement partiel

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par l'E.R.S. en cas d'annulation.

2.2 Annulation d'une inscription avec règlement total

2.2.1 Annulation avant le début de la prestation : Les prestations sont réservées pour des dates fermes. En cas d'annulation, et ce quel qu'en soit le motif, seul l'acompte de 100€ sera conservé par virement et par chèque.

2.2.2 Une fois le stage commencé aucun remboursement ne sera possible et le cours ou prestation ne sera pas échangé contre un ou une autre.

En conséquence, l'Ecole Roller Skating recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre.

L'E.R.S. ne propose pas d'assurance annulation.

2.2.3

Absence du client durant le cours ou la prestation : En cas d'absence du client, et ce quel qu'en soit le motif, il n'y aura ni remboursement, ni cours de substitution

En conséquence, l'Ecole Roller Skating recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre.

Article III : Annulation / interruption / exclusion du fait de l'E.R.S.

3.1 Annulation / Interruption

L'E.R.S. se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours si les conditions météorologiques, la pandémie ou des circonstances exceptionnelles rendent dangereux le transport et/ou l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

3.2 Remboursement

Dans l'un des cas mentionnés à l'article 3.1, l'E.R.S. proposera le report de la prestation si cela est possible. Si cela n'est pas possible, l'E.R.S. restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir, valable 1 an et calculé sur la base du tarif unitaire.

3.3 Exclusion et prérequis

3.3.1 Si le niveau du client prérequis pour la rando n'est pas atteint : capacité à maîtriser sa vitesse et ses freinages ou sa condition physique trop faible par rapport au groupe, l'E.R.S. s'autorise à ne pas emmener le client pour sa sécurité et/ou le confort du groupe. L'E.R.S. propose dans ce cas une remise proportionnelle au jour manqué sur le prochain stage mais en aucun cas un remboursement.

3.3.2 L'E.R.S. se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou avoir.

Article IV : Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

Signature

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Maladie

Nous vous prions de compléter dater et signer le formulaire suivant que votre enfant devra nous remettre le 1er jour du stage .

Je soussignépère, mère, tuteur légal (rayer la mention inutile)
m'engage chaque matin à ne pas envoyer en stage mon enfant s'il a de la fièvre (plus de 37°5) ou
s'il présente des symptômes évoquant une suspicion de COVID 19.

Nom

Prénom

.....

.....

Date

Signature(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Virement

Document à envoyer par mail, à réception des documents nous vous enverrons un RIB.

Par virement paiement de la somme total à l'inscription.

ATTENTION INSCRIPTION VALIDEE A LA DATE DE RECEPTION DES FONDS.

Chèques

Document à envoyer, accompagné de 2 chèques à l'ordre de « **Ecole Roller Skating** »
à l'adresse ci-dessous :

Ecole Roller Skating

5 rue Magellan

77700 Serris